

Québec, le 13 septembre 2016

**Commission d'enquête sur le projet de stockage de gaz naturel liquéfié
et de regazéification à Bécancour**

DÉCISION portant sur la divulgation de plusieurs documents
déposés sous le sceau de la confidentialité par Hydro-Québec

En réponse à différentes demandes que lui a faite la commission d'enquête lors des audiences publiques et subséquemment, Hydro-Québec (ci-après le « HQ ») a déposé, sous le sceau de la confidentialité, certaines informations préalablement caviardées dans les documents suivants:

- *Agreement respecting the temporary suspension of electricity production at the Bécancour generating station of TransCanada Energy Ltd. entered in Montréal, province of Québec, on 30 November 2007* (version publique caviardée voir DB27);
- *Agreement respecting the temporary suspension of electricity production at the Bécancour generating station of TransCanada Energy Ltd. entered in Montréal, province of Québec, on 29 June 2009* (version publique caviardée voir DB30);
- *Amendment Agreement*, 4 février 2014 (version publique caviardée voir DB32);
- *Demande relative à l'utilisation de la centrale de TransCanada Energy Ltd. de Bécancour en périodes de pointe*, 6 mai 2015 (version publique caviardée voir DB33);
- *Entente de modification portant sur la capacité de conversion et sur la production et la livraison d'énergie électrique à même la capacité de conversion*, 19 août 2015 (version publique caviardée voir DB34);
- *Suivi administratif de la décision D-2015-179 – Notre dossier : R050893*, 25 mai 2016 (version publique caviardée voir DB35);
- Réponses aux questions du document DQ33, 3 pages (version publique caviardée voir DQ33.1)
- Réponses aux questions du document DQ31, 27 juillet 2016, 13 pages (version publique caviardée voir DQ31.1)
- *Entente d'entreposage et de vaporisation intervenue entre Hydro-Québec et Gaz Métro GNL, S.E.C.* en date du 20 août 2015, version non caviardée (pour version publique caviardée voir DQ25.1)
- *Entente d'approvisionnement en gaz naturel liquéfié intervenue entre Hydro-Québec et Gaz Métro Solution Énergie, S.E.C.* en date du 20 août 2015, version non caviardée (pour version publique caviardée voir DQ25.2);
- *Entente finale entre Société en commandite Gaz Métro et Hydro-Québec – Achat de gaz naturel*, en date du 24 août 2016, version non caviardée (pour version publique caviardée voir DQ25.3).

Le Promoteur fait valoir que les informations préalablement caviardées que contiennent ces documents sont de nature confidentielle et que leur divulgation comporterait le risque de préjudices commerciaux.



La commission rappelle qu'il fait partie de son mandat de recueillir pour son analyse et de mettre à la disposition du public les informations qu'elle juge utiles à la réalisation de son mandat.

La commission rappelle également la règle à l'effet que les documents déposés à la commission sont rendus publics. Dans l'exercice des pouvoirs prévus à la *Loi sur les commissions d'enquête* (RLRQ, c. C-37), elle peut rendre un document public même s'il n'est pas accessible en vertu des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1). Lorsqu'une demande de non-divulgence d'un document ou d'une information lui est faite, elle établit la pertinence du document ou de l'information pour ses travaux et juge s'il peut être rendu public en tout ou en partie, en regard de l'intérêt du public d'en prendre connaissance et du préjudice éventuel que sa divulgation risquerait de causer à ceux qu'ils concernent.

DISPOSITIF

La commission d'enquête considère que les informations préalablement caviardées contenues dans chacun de ces documents ne sont pas nécessaires à la réalisation de son mandat en raison de son objet :

- *Agreement respecting the temporary suspension of electricity production at the Bécancour generating station of TransCanada Energy Ltd. entered in Montréal, province of Québec, on 30 November 2007;*
- *Agreement respecting the temporary suspension of electricity production at the Bécancour generating station of TransCanada Energy Ltd. entered in Montréal, province of Québec, on 29 June 2009;*
- *Amendment Agreement, 4 février 2014;*
- *Demande relative à l'utilisation de la centrale de TransCanada Energy Ltd. de Bécancour en périodes de pointe, 6 mai 2015;*
- *Entente de modification portant sur la capacité de conversion et sur la production et la livraison d'énergie électrique à même la capacité de conversion, 19 août 2015;*
- *Suivi administratif de la décision D-2015-179 – Notre dossier : R050893, 25 mai 2016;*
- Réponses aux questions du document DQ33, 3 pages;
- Réponses aux questions du document DQ31, 27 juillet 2016, 13 pages;
- *Entente d'entreposage et de vaporisation intervenue entre Hydro-Québec et Gaz Métro GNL, S.E.C. en date du 20 août 2015, version non caviardée;*
- *Entente d'approvisionnement en gaz naturel liquéfié intervenue entre Hydro-Québec et Gaz Métro Solution Énergie, S.E.C. en date du 20 août 2015, version non caviardée;*
- *Entente finale entre Société en commandite Gaz Métro et Hydro-Québec – Achat de gaz naturel, en date du 24 août 2016, version non caviardée (pour version publique caviardée voir DQ25.3).*

EN CONSÉQUENCE

La commission d'enquête ne rendra pas public les documents et les informations préalablement caviardés ci-haut mentionnés.

La commission s'engage également à détruire toutes les copies des documents lui ayant été transmises par le promoteur sous pli confidentiel, incluant toutes les copies de travail utilisées par la commission dans le cadre de son mandat.

Pour et au nom de la commission d'enquête :



Louis-Gilles Francoeur

Président de la commission d'enquête

Projet de stockage de gaz naturel liquéfié et de regazéification à Bécancour